

Démarche de progrès en Santé au travail

Un modèle de certification disponible à partir du mois de mai



Comme nous l'évoquions dans notre numéro précédent, la Démarche de Progrès en Santé au Travail, initiée en 2004 par le Cisme, propose désormais un cycle d'évaluation complet avec la possibilité d'une certification de l'organisation du SSTI, adaptée à ses missions.

La procédure d'évaluation a été testée, comme prévu, début mars, auprès de Services pilotes.

Le GEST05 (Hautes-Alpes) et l'AS-MIS (Somme) ont ainsi servi de terrains d'expérimentation.

En quatre demi-journées, réparties sur trois jours, M. Guénoux, évaluateur d'AFNOR Certification, a vérifié l'existence et la cohérence d'éléments de preuve pour les 22 critères et leurs sous-critères qui composent la grille d'évaluation. Mme Rebillet, du département Innovation et Développement du groupe AFNOR, qui supervise la rédaction de la procédure, et M. Brun, pour le Cisme, ont pu assister en tant qu'observateurs à ces pilotes, de manière à envisager d'éventuels ajustements. Une séance de débriefing est prévue le 11 avril prochain, elle devrait conduire à

quelques modifications à la marge du système de cotation sans remettre en cause la pertinence des critères.

En outre, pour le cas des Hautes-Alpes, l'expérience a permis de vérifier qu'il était possible d'envisager directement une certification sans nécessairement se soumettre aux évaluations de niveaux inférieurs (attestation d'engagement – attestation de mise en œuvre – voir IM n°25 – Mars 2014)

Les points d'évaluation sont les suivants :

POINTS D'ÉVALUATION	
1. Gouvernance du SSTI	12. Dossier médical santé travail
2. Analyse collective des besoins	13. Dossiers d'entreprise
3. Sectorisation et répartition des effectifs	14. Examens complémentaires réalisés en interne
4. Politique immobilière	15. Mise en œuvre des actions en milieu de travail
5. Politique des ressources humaines	16. Contribution au maintien en emploi
6. Qualité des terrains de stages	17. Veille sanitaire
7. Politique de développement durable	18. Mise en place de la Démarche de progrès
8. Systèmes d'information	19. Implication de la direction
9. Gestion en mode projet	20. Suivi des actions mises en place
10. Participation à la politique régionale de Santé au travail	21. Gestion des dysfonctionnements et des réclamations
11. Politique de communication	22. Vitalité du système d'amélioration continue

Ces deux expériences ont d'ores et déjà permis de confirmer l'adaptation de ce modèle d'évaluation à l'activité des SSTI. L'appropriation de la démarche de la part des collaborateurs, son caractère structurant pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de Service, ses apports en termes de sens du travail, de sécurité dans les pratiques et de maîtrise de l'organisation générale, sont fortement ressortis.

Avec un focus déterminant porté sur l'analyse des besoins, l'organisation du SSTI est donc évaluée pour en mesurer la maîtrise et la cohérence au regard des objectifs de prévention des risques professionnels.

La profession dispose donc désormais d'un modèle d'évaluation "métier" de l'organisation d'un SSTI.

Le Cisme poursuivra la promotion de cette démarche et de l'idée qu'une certification, délivrée par une tierce partie indépendante, pourrait un jour constituer une des deux pièces maîtresses d'un dossier d'agrément, en complément du projet de Service.

Si le Projet et le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens donnent le sens de l'action, la certification permet d'assurer qu'une organisation adaptée et maîtrisée est en place pour répondre au mieux à la mission.

Même sans une prise en compte institutionnelle, la préparation et la restitution de cette évaluation sont déjà de puissants leviers de progrès.

De manière à mieux percevoir les tenants et les aboutissants de cette certification, une séquence dédiée est programmée lors de la commission d'étude organisée en marge de notre assemblée générale le 24 avril prochain.

Les représentants des deux Services pilotes rendront compte de leur expérience et de celle de leur équipe.

Ils témoigneront ainsi de l'intérêt d'une telle évaluation pour l'activité d'un SSTI en 2014. ■